

Recours d'une entreprise française impayés d'un distributeur

Par **dexline**, le **29/07/2009** à **12:08**

Bonjour à tous

Merci pour les réponses précieuses qui nous ont été apportées. Nous avons une autre question dans le même registre.

Pourriez vous nous indiquer quels sont les recours pour une entreprise française (Maison d'édition) pour obliger un distributeur se trouvant cette fois-ci au Brésil (droit extra-communautaire) à payer ses factures.

En vous remerciant d'avance

Par **Camille**, le **29/07/2009** à **15:22**

Bonjour,

Le principe reste le même, sauf que plus question de TEE, seule la voie de l'exequatur (beaucoup plus complexe à mettre en oeuvre) subsiste. Vu la distance et les différences de législations, Consulter un avocat, de préférence spécialisé.

Bien que ce ne soit pas tout à fait "réglo", suspendre les livraisons jusqu'au paiement complet des factures en souffrance ? Inonder sa boîte email et son fax de rappels avec menaces voilées ? Annoncer sa visite dans un avenir proche "pour faire le point" ? Lui faire savoir que vous envisagez de changer de distributeur ?